

Les Terres australes et antarctiques françaises

Acteur de l'économie bleue au cœur de l'océan Indien

P
O
R
T
R
A
I
T

S'étendant des tropiques au pôle Sud, les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF)¹ ont été découvertes à partir du XVI^e siècle. Ces territoires d'outre-mer, difficiles d'accès, ne comptent aucun habitant permanent mais hébergent une biodiversité singulière et abondante. Sur la base des travaux de recherche scientifique réalisés sur l'ensemble du territoire depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies sur les îles australes et en Antarctique, la collectivité a mis en place des outils de conservation visant à protéger ce patrimoine naturel exceptionnel. Ainsi, la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises a été créée en 2006 et le parc naturel marin des Glorieuses en 2012.

Les TAAF administrent 2 367 400 km² de zones économiques exclusives (ZEE)², soit la deuxième ZEE de France après la Polynésie française. Elles contribuent ainsi largement à placer la France au deuxième rang mondial pour son emprise maritime et jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre de la politique maritime intégrée et de la croissance bleue³. La collectivité est également gestionnaire de la plus vaste réserve naturelle de France, d'une superficie de 22 700 km², soit près de 80 % de la surface totale des réserves naturelles nationales.

Les îles Éparses font aujourd'hui l'objet de convoitises et de revendications par les États riverains (Madagascar, Comores et Maurice), probablement en raison de leurs réserves halieutiques et de leurs potentielles ressources en hydrocarbures.

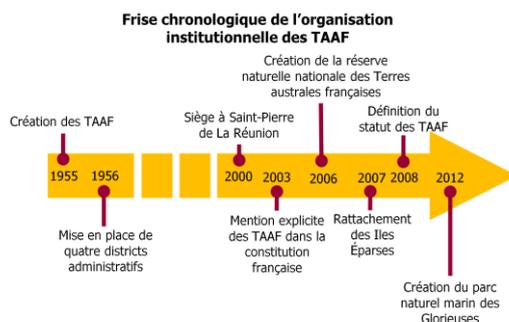
LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES

Les repères géographiques et historiques

Les TAAF sont composées de trois grands ensembles géographiques s'étendant des tropiques au pôle Sud. Au niveau tropical, les îles Éparses englobent l'archipel des Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas Da India dans le canal du Mozambique, ainsi que Tromelin au nord de La Réunion. En subantarctique, les îles australes sont composées de l'archipel de Crozet, des îles Kerguelen et des îles Saint-Paul et Amsterdam. Enfin, la terre Adélie, en Antarctique, complète le tableau (*cf. carte*).

Ces îles ont été découvertes à partir du XVI^e siècle, à l'époque de l'exploration de la route des Indes. Les îles Éparses sont repérées grâce à l'exploitation des ressources naturelles (guano, coprah, phosphate et cocotiers), qui font venir des commerçants et des aventuriers sur ces terres. Les terres australes attirent les navires et les marins aux XVIII^e et XIX^e siècles pour l'exploitation de l'huile des baleines et des éléphants de mer utilisée pour le fonctionnement des usines. La découverte de la terre Adélie ouvre la voie aux explorations scientifiques polaires.

L'organisation institutionnelle



Source : TAAF

Les TAAF sont un territoire d'outre-mer doté de l'autonomie administrative et financière, créé par la loi du 6 août 1955. Ce dernier abroge le décret du 21 novembre 1924, qui rattachait précédemment ces terres au Gouvernement général de France à Madagascar. Elles sont placées sous l'autorité d'un préfet, administrateur supérieur, basé à Saint-Pierre de La Réunion, qui représente le gouvernement et reçoit ses instructions par l'intermédiaire du ministre en charge de l'Outre-mer. Le territoire est subdivisé en cinq circonscriptions administratives, dénommées districts, à la tête desquelles sont nommés chaque

année des chefs de district. Ces derniers assurent l'encadrement des équipes, ainsi que le suivi et la coordination des actions menées sur place. Les TAAF n'ont pas d'habitants permanents donc ni électeurs, ni élus, ni assemblée territoriale. Le préfet des TAAF est assisté par un Conseil consultatif pour les questions économiques, budgétaires et environnementales, composé de 26 membres, représentant différents départements ministériels (Outre-mer, Défense, Recherche, Pêche, Environnement et Affaires étrangères).

¹ Les Terres australes et antarctiques françaises ne sont pas dans le champ d'intervention de l'IEDOM. Cette note a été rédigée compte tenu de la localisation à Saint-Pierre de La Réunion de l'autorité administrative qui en exerce la supervision et des enjeux économiques actuels relatifs à l'économie « bleue » dans la zone océan Indien.

² Un espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources.

³ Croissance durable des océans, des mers et des côtes.

LA SOUVERAINETÉ ET LES FORCES ARMÉES DANS LA ZONE SUD DE L'Océan Indien (FAZSOI)

La France exerce sa souveraineté dans les îles Éparses, par la présence d'une garnison militaire et d'un gendarme (représentant du préfet), et dans les îles australes, par la présence de bases scientifiques et techniques occupées en permanence et une surveillance des ZEE. Sur la terre Adélie, cette souveraineté est exercée dans le contexte du traité international de Washington (traité sur l'Antarctique) de 1959, qui a gelé toutes les revendications territoriales et affirmé la liberté de la recherche scientifique sur tout le continent. Ce traité est complété en 1991 par le protocole de Madrid sur la protection de l'environnement et fait de ce continent une « réserve naturelle consacrée à la paix et à la science ».

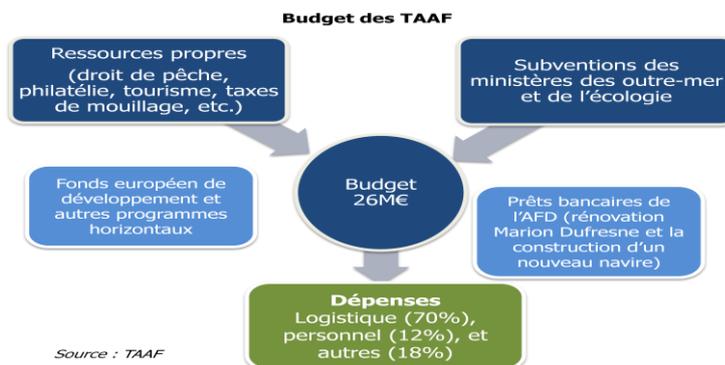
La France constitue ainsi un État « possessionné », c'est-à-dire ayant émis, avant l'entrée en vigueur du traité sur l'Antarctique, une revendication territoriale au même titre que l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Chili, l'Argentine, le Royaume-Uni et la Norvège. Depuis 1973, des détachements militaires des FAZSOI sont installés sur les îles de la Grande Glorieuse, de Juan de Nova et d'Europa, complétés par un gendarme sur chacune de ces trois îles. Leur mission est la surveillance et la protection des intérêts français et des ressources halieutiques ainsi que le ravitaillement des militaires installés dans les îles Eparses.

La souveraineté française sur certaines de ces îles est en effet contestée par des pays voisins. Les îles Éparses continuent ainsi à faire l'objet de revendications territoriales de la part de Madagascar pour Bassas da India, Europa, les îles Glorieuses et l'île Juan de Nova, de la part de la Fédération des Comores pour les îles Glorieuses et de la part de la République de Maurice pour l'île de Tromelin.

Source : TAAF

Le budget et la gestion des îles

La collectivité des TAAF dispose d'un budget annuel d'environ 26 millions d'euros provenant de ressources propres à hauteur de 80 % (droit de pêche, prestation de services, sous-affrètement du *Marion Dufresne*, philatélie¹, impôts, prospections minières, tourisme, taxes de mouillage, etc.). Les 20 % restants sont composés d'une subvention d'équilibre du ministère des Outre-mer et d'un appui financier du ministère chargé de l'Écologie au titre de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises. Les dépenses sont constituées à 70 % de frais de logistique (essentiellement les charges d'affrètement des deux navires ravitailleurs, le *Marion Dufresne II* et *l'Astrolabe*) et 12 % de dépenses de personnel.



Les TAAF bénéficient également du soutien de ses partenaires d'État (FAZSOI, Direction maritime sud océan Indien –DMSOI-, Institut polaire français Paul Émile Victor –IPEV-, etc.) notamment en termes logistiques.

Par ailleurs, le territoire des TAAF ne fait pas partie de l'union européenne mais y est associé en tant que PTOM (pays et territoires d'outre-mer). Il bénéficie à ce titre d'instruments financiers européens portant sur des problématiques de conservation : FED régional et thématique, programme Life, etc. Le financement des actions en faveur de la biodiversité dans les TAAF peut également passer par la mise en place de partenariats et mécénats avec des fondations d'entreprise ou des partenaires privés.

L'accessibilité et les infrastructures

La terre Adélie et les îles australes ne sont desservies que par voie maritime. Elles ne possèdent cependant pas de port, juste des zones de mouillage. Les liaisons maritimes sont assurées par deux navires : le *Marion Dufresne* et *l'Astrolabe*. Le premier rejoint les trois districts austraux en cinq jours environ au départ de La Réunion (une rotation complète durant un mois environ). Le second relie Hobart (située en Tasmanie, Australie) au district antarctique de terre Adélie en six jours minimum. Les îles Éparses sont quant à elles ravitaillées par avion militaire et occasionnellement par des rotations du *Marion Dufresne*.

Ces territoires n'hébergent pas de population permanente. Cependant, les districts subantarctiques et la terre Adélie accueillent chaque année entre 150 et 300 personnes (scientifiques, militaires, techniciens, ouvriers, météorologues...) qui y séjournent de deux mois à un an. Les îles Éparses accueillent des garnisons de 15 militaires dont un gendarme et des contractuels civils (Tromelin) qui sont relevés tous les 30 à 45 jours. Depuis 1994, la visite des districts de Crozet, Amsterdam et Kerguelen est ouverte aux touristes à bord du *Marion Dufresne*. Cette activité se développe ces dernières années mais reste limitée : entre 50 et 60 visiteurs par an tous districts confondus. Compte tenu des difficultés de ravitaillement, ces îles lointaines se doivent d'être autonomes et imposent donc un certain nombre d'infrastructures ainsi que leur entretien. Toutes les bases se composent de bâtiments « vie » (logements, salle commune, salle de sport, etc.), d'équipements techniques (centrale électrique, garage, transmissions, ateliers, etc.), d'un hôpital, de laboratoires et, sur certaines d'entre elles, d'une chapelle. Les moyens de communication (Internet et téléphone) se font par satellite grâce à un système d'antennes VSAT gérées par les TAAF.

LE MARION DUFRESNE

Au-delà de sa compétence « ravitailleur » des îles australes françaises et des îles Éparses, ce navire de 120 m de long et 20 m de large est un fleuron de la flotte océanographique française. Il dispose d'une capacité d'accueil de 114 passagers et 46 membres d'équipages et transporte conteneurs et colis lourds pour un total de 2 500 tonnes ou 5 600 m³. A la fois navire de recherche équipé de 650 m² de laboratoires, paquebot et cargo, il est également pétrolier et porte-hélicoptères comme moyen de débarquement en plus des deux vedettes. Lors des campagnes océanographiques, mises en œuvre par l'IPEV, le *Marion Dufresne* accueille également des étudiants de toute nationalité dans le cadre « d'Universités flottantes ». Sous affrètement TAAF, il effectue quatre rotations par an vers les australes et a bénéficié en 2015 d'une jouvence mécanique et scientifique pour son vingtième anniversaire permettant de prolonger son exploitation de 15 à 20 ans.

Source : TAAF

¹ Activité non négligeable des TAAF et très prisée par les collectionneurs avec 12 à 15 timbres émis chaque année et plus de 800 timbres et 7 carnets émis au total. On comptabilise 1 200 kg de courrier par an à destination des TAAF.

LE PANORAMA DES ACTIVITÉS

La plus grande réserve naturelle de France

Les îles australes sont identifiées comme un site exceptionnel de la biodiversité mondiale, encore largement préservée de la majorité des impacts liés à la présence de l'homme. La faune et la flore présentent des adaptations originales, liées à l'isolement extrême et l'éloignement de toutes sources de contamination. Les îles australes sont ainsi considérées comme le « poumon » de l'avifaune de l'océan Indien sud, accueillant les reproducteurs de 34 espèces d'oiseaux marins. Les eaux associées aux îles subantarctiques sont aussi particulièrement productives et riches en espèces pélagiques (crustacés, calmars, poissons, etc.), cétacés (baleines, dauphins de Commerson, orques) et pinnipèdes (éléphants de mer, otaries). Des menaces pèsent toutefois sur cette biodiversité, telles que le changement climatique, l'introduction d'espèces invasives, la pollution (déchets, hydrocarbures, eaux usées), la pêche illégale et l'impact humain (piétinement des sols)¹. Dès 1995, le Comité de l'environnement polaire soulignait le caractère unique du patrimoine naturel des îles subantarctiques françaises et recommandait sa mise en protection par une réserve naturelle terrestre et marine. Cette réserve fut finalement créée le 3 octobre 2006 et sa gestion confiée au préfet des TAAF.

Les îles Éparses constituent également un haut lieu de la biodiversité tropicale, que ce soit au niveau marin ou terrestre. Elles sont classées en réserve naturelle depuis 1975. Néanmoins, elles sont soumises à des menaces croissantes, principalement liées à l'exploitation illégale des ressources marines. Le Parc naturel marin des Glorieuses a été créé le 22 février 2012, pour permettre une protection des eaux sous juridiction française, tout en répondant à l'enjeu de gestion de la pêche sur le territoire. Contigus avec celui de Mayotte, ces deux parcs forment une aire marine protégée de plus de 110 000 km².

Orientations de la Réserve naturelle nationale des Terres australes françaises et du Parc naturel marin des Glorieuses

	Réserve naturelle nationale des Terres australes françaises	Parc naturel marin des Glorieuses
Création	Le 3 octobre 2006 par le décret interministériel n° 2006-1211.	Le 22 février 2012 par le décret n°2012-245.
Superficie	22 700 km ² dont 7 000 km ² de domaine terrestre et 15 700 km ² de domaine maritime. La plus grande réserve naturelle en France.	48 350 Km ² . Le deuxième plus grand parc naturel marin français
Plan de gestion	Plan 2011-2015 pour une durée de 5 ans.	Plan 2015-2030 pour une durée de 15 ans.
Gestionnaire	Les TAAF avec l'appui du conseil consultatif qui tient lieu du comité consultatif de la réserve et le comité de l'environnement marin en tant que conseil scientifique.	Conseil de gestion composé de 20 membres nommés conjointement par le Préfet de La Réunion et celui des TAAF. Étant contigus avec le Parc naturel marin de Mayotte, les deux parcs fonctionnent avec des moyens communs, mais les conseils de gestion ainsi que les enveloppes budgétaires sont distincts.
Orientations	Neuf grands objectifs à long terme, déclinés en 90 actions de conservation de la biodiversité. Parmi ces actions, on retrouve la mise en place des mesures de biosécurité, la lutte contre les espèces introduites, le développement des programmes d'inventaires et de connaissance des espèces protégées, l'archivage sur le long terme des informations anciennes et nouvelles, la sensibilisation des acteurs séjournant dans la réserve.	Quatre grandes orientations de gestion fixées par le décret de création : protéger le patrimoine naturel, faire des eaux des Glorieuses un espace d'excellence en matière de pêches durables, faire de cet espace un lieu privilégié d'observation scientifique de la biodiversité marine du canal du Mozambique, et encadrer les pratiques touristiques et accompagner le développement d'un écotourisme respectant le caractère préservé de cet espace.

Source : TAAF

La recherche scientifique

La recherche en terre Adélie et dans les îles australes en 2014-2015



Source : IPEV, étude bibliométrique août 2014

La recherche française dans les régions polaires et subpolaires de l'hémisphère sud se développe principalement à partir de cinq stations permanentes : l'île de la Possession (Archipel Crozet), Kerguelen et Amsterdam dans le subantarctique, à Dumont d'Urville en terre Adélie et à Concordia, station franco-italienne à l'intérieur du continent antarctique. Les quatre premières sont rattachées à la collectivité des TAAF. La maintenance et la logistique des bases subantarctiques sont assurées par les TAAF, alors que l'Institut polaire français Paul-Émile Victor (IPEV)² veille à la mise en œuvre des projets scientifiques et à leur logistique associée. L'IPEV gère également la logistique et l'entretien de la station de terre Adélie (hormis la médecine et les télécommunications). La France est le seul pays à disposer de stations scientifiques le long d'un tel gradient de latitude dans l'océan Austral et en Antarctique.

Les thèmes de recherche prioritaires concernent notamment la mise en œuvre de systèmes d'observation sur le long terme dans les sciences de la terre et les sciences du vivant et de l'environnement. L'expertise française se manifeste en premier lieu dans les

¹ La liste rouge des oiseaux, mammifères et reptiles menacés a été publiée par le comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (l'UICN) en mars 2015. Elle évalue à une trentaine le nombre d'espèces en danger de disparition.

² L'IPEV est un groupement d'intérêt public composé des membres suivants : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère des Affaires étrangères et européennes, les principaux organismes de recherche publics (le Centre national de la recherche scientifique, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, le Commissariat à l'énergie atomique, le Centre national d'études spatiales, Météo-France) ainsi que les TAAF et les Expéditions polaires françaises. Il est chargé de la mise en œuvre des recherches dans les régions de hautes latitudes, tant dans l'hémisphère nord que dans l'hémisphère sud.

domaines de la glaciologie, l'astronomie, la chimie et physique de l'atmosphère¹, l'écologie des oiseaux et mammifères marins, l'écologie terrestre et marine, ainsi que l'océanographie. Lors de la campagne d'été 2014-2015, 36 programmes de recherche ont été soutenus par l'IPEV sur le territoire des TAAF. La France figure aux premiers rangs des acteurs scientifiques publiant sur cette région : cinquième rang mondial des auteurs d'articles relatifs à l'Antarctique et au premier rang pour le subantarctique (étude bibliométrique d'août 2014).

La présence de Météo-France sur tous les districts permet également de maintenir un effort d'observation dans le domaine de la météorologie. D'autres partenariats ont également été développés, notamment avec le Centre national d'études spatiales pour le suivi satellitaire à Kerguelen et le Commissariat à l'énergie atomique dans le cadre du traité d'interdiction complète des essais nucléaires à Crozet et en terre Adélie.

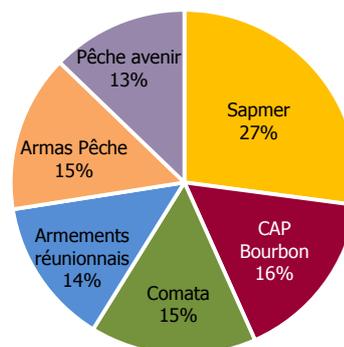
Les îles Éparses constituent également des sites de référence pour la recherche scientifique en milieu tropical. Les TAAF assurent le développement de la science et le soutien administratif et logistique pour la réalisation des missions, avec l'appui de ses partenaires scientifiques (CNRS INEE, CNRS INSU, AAMP, Ifremer, IRD, etc.) et des FAZSOI (transport du personnel, nourriture et hébergement). Ces activités de recherche scientifique touchent un très large spectre disciplinaire : tortues marines, avifaune marine, biodiversité récifale, géosciences, etc.

La gestion durable de la pêche en zone économique exclusive

Les TAAF administrent 2 367 400 km² de ZEE, soit la deuxième de France après la Polynésie française. Elles contribuent avec l'ensemble des entités d'outre-mer à placer la France en deuxième position mondiale pour son emprise maritime (après les États-Unis). L'administrateur supérieur dispose de pouvoirs étendus en matière de gestion des pêches. Il prescrit les règles techniques encadrant ces pêcheries, impose la présence à bord d'un contrôleur, définit les totaux admissibles de capture (TAC) et les quotas par navire. Trois pêcheries sont gérées par les TAAF : la légine dans les ZEE de Crozet et de Kerguelen, la langouste dans la ZEE des îles Saint-Paul et Amsterdam et enfin les thonidés dans les îles Éparses.

Depuis 2015, la pêche à la légine fait l'objet d'un plan de gestion sur trois ans. Seule la technique de la palangre de fond est autorisée et pratiquée par six armements français (sept navires au total) : Sapmer, Armas pêche, Comata, Cap Bourbon, Pêche avenir et Armements réunionnais. Tous sont basés à La Réunion, car la réglementation spécifique des TAAF impose de débarquer la totalité des captures. Des quotas sont fixés chaque année par l'administration des TAAF sur avis du Muséum national d'histoire naturelle, afin d'éviter toute surexploitation de cette ressource. Ces quotas sont ensuite répartis entre les armateurs selon des critères d'antériorité, mais surtout de performances, de respect de la réglementation et de préservation de l'environnement. Le total admissible de capture de légine a été fixé à 6 300 tonnes pour la campagne 2015-2016, en hausse de 5 % par rapport à la précédente. C'est le TAC le plus important de tout l'océan Austral pour cette espèce. La pêche à la légine est essentiellement destinée à l'exportation (États-Unis et pays asiatiques dont le Vietnam et la Chine). Elle constitue le deuxième secteur exportateur de La Réunion et génère 300 emplois directs et entre 4 et 5 fois plus d'emplois indirects.

Répartition par armateur des quotas de légines en 2015



Source : TAAF

Quotas de poissons pour la campagne 2015-2016

	en tonnes
Légine	6 300
Poisson des glaces	1 490
Langouste	330
Cabot	30
Rouffe	25
St-Paul	15

Source : TAAF

A Saint-Paul, la langouste est actuellement exploitée par un seul navire, l'Austral, copropriété des armements Sapmer et Armas Pêche. Cette ressource fragile, dont les TAC diminuent ces dernières années (400 tonnes de 2008 à 2012, 385 tonnes en 2013 et 345 tonnes en 2014), fait l'objet d'une surveillance accrue depuis la création de la réserve naturelle. Une campagne d'évaluation des ressources halieutiques, baptisée ASPHALTE (Amsterdam Saint-Paul Halieutique) est en cours. Cette campagne permettra de disposer d'une évaluation actualisée de la biomasse de Saint-Paul et d'Amsterdam et d'adapter le cadre réglementaire de cette pêche.

Du côté des îles Éparses, les captures de thons à la senne sont aussi encadrées : 40 navires de nationalités différentes sont autorisés à pêcher dans ces ZEE en 2015. Douze navires senneurs français, quinze espagnols, dix seychellois, deux mauriciens, un italien auxquels s'ajoutent sept navires auxiliaires espagnols et sept seychellois ont été autorisés à pêcher dans ces ZEE en 2015. Ces licences sont attribuées après l'analyse du bilan annuel du comité scientifique de la Commission des thons de l'océan Indien et après étude des capacités techniques, économiques et financières des armateurs.

Les campagnes d'évaluation halieutiques des stocks de poissons à Kerguelen (Campagnes Poker I en 2006, II en 2010 et III en 2013) ont également révélé des lieux de concentration de « poissons des glaces » dans la ZEE de Kerguelen. Une reprise de cette pêcherie a été autorisée depuis la campagne 2013-2014, avec la technique du chalut pélagique. En 2015, le TAC autorisé est de 1 490 tonnes. D'autres espèces font également l'objet de quotas par l'administration des TAAF (cf. tableau).

En dépit d'un tel encadrement de la pêche, les ressources halieutiques dans les TAAF restent en permanence menacées par l'exploitation massive et illégale. Depuis 1997, 24 navires ont été arraisonnés et condamnés.

¹ Une station atmosphérique internationale de référence à Amsterdam (GIEC, NASA) qui confère aux TAAF une place stratégique dans le réseau global de surveillance de l'atmosphère (Organisation mondiale de météorologie, WMO/GAW).

LA POLITIQUE MARITIME FRANÇAISE, LA RÉUNION, LES TAAF

Si la France ne représente que 0,43 % de la surface terrestre du globe, elle est en revanche une géante des mers. Présente sur quatre continents, elle dispose du deuxième domaine maritime mondial, derrière les États-Unis, avec 11 millions de km² de ZEE dont 97 % en outre-mer et un quart dans le sud de l'océan Indien (2,6 millions de km²).

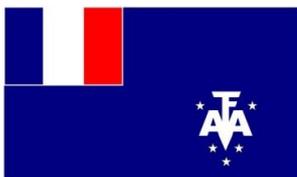
La prise de conscience de ce rôle central de la mer lors du Grenelle de la mer en 2009 se matérialise dans le livre bleu national, qui fonde les grandes orientations stratégiques en matière de politique maritime intégrée. À l'image de la croissance verte, le potentiel de l'économie bleue se veut transversal, allant de la pêche au transport maritime en passant par l'exploration des fonds marins, la mise en valeur des richesses naturelles et la production d'énergies marines renouvelables. La protection de l'espace marin est également une priorité au travers d'une stratégie de sûreté. Actuellement à 16,5 %, le pourcentage des eaux sous juridiction française classées en aires marines protégées pourrait passer à 21,9 % avant 2020 grâce à l'extension de la réserve naturelle nationale des TAAF de 550 000 km², soit la superficie de la France métropolitaine et un tiers du territoire marin des TAAF.

Les TAAF sont ainsi au centre de cette politique maritime, compte tenu de leur biodiversité et de leurs ressources océaniques (pêche, réserves d'hydrocarbures, etc.). Elles ont rejoint en juillet 2015 la plateforme Océan et Climat qui vise à une meilleure prise en compte du rôle majeur de l'océan dans les négociations climatiques et notamment dans les réflexions et décisions de la conférence sur les changements climatiques – COP21 –, qui s'est tenue en décembre 2015. Dans ce cadre, la loi portant sur l'engagement national pour l'environnement (loi ENE) pose le principe d'une gouvernance adaptée pour la mer et le littoral, qui s'appuie des Conseils maritimes ultramarins (CMU) constitués par bassin dont un bassin « océan Indien » regroupant La Réunion, Mayotte et les TAAF.

Le livre bleu national fut décliné pour le sud de l'océan Indien en 2011. La Réunion accueille désormais le siège du secrétariat de l'Accord pour les pêcheries du sud de l'océan Indien. Ce choix permet à La Réunion de renforcer son rôle et sa visibilité dans son environnement régional. Le secteur des transports maritimes et des activités portuaires de La Réunion connaissent aussi la première étape du démarrage du hub avec la création d'une nouvelle escale dans la rotation de la compagnie maritime française CMA-CGM qui relie l'Europe du Nord à l'Australie. La Réunion tient également un grand projet d'exploitation des mers comme source d'énergies thermiques avec le système Swac qui permet une climatisation écologique grâce à l'eau froide des profondeurs. Dans le cadre du développement de l'économie maritime et de la croissance bleue, le Comité interministériel de la mer (CIMer) a annoncé le 22 octobre 2015 quelques mesures pour l'Outre-mer, telles que la mise en œuvre d'une stratégie nationale portuaire qui bénéficiera des prochains investissements ainsi que le financement et le renouvellement des moyens navals pour la préservation du milieu marin et la lutte contre les trafics illicites. Le livre bleu définit les axes stratégiques destinés à exploiter le potentiel économique de l'économie bleue. Ces axes se regroupent autour du développement économique (compétitivité portuaire, promotion de la plaisance et des loisirs nautiques, pêche, aquaculture, etc.), des énergies (hydrocarbure, algues marines, énergie thermiques, etc.) et de la recherche et développement (innovation en sciences de la mer, protection de l'environnement, etc.).

Sources : DMSOI, Livre bleu sud océan Indien, ministère des Outre-mer, MEDDE

Carte des TAAF



Source: Les TAAF

Fiche d'identité

	Superficie	Repère géographique	Particularités
Les terres australes Climat océanique marqué par de faibles variations annuelles de température et par des vents importants	Archipel de Kerguelen Superficie : 7 200 km ² ZEE : 547 000 km ²	Constitué d'une île principale, la Grande Terre (Mont Ross à 1 850 mètres d'altitude) et de 300 îles et îlots. Situé à 3 490 km de La Réunion	Base de Port-aux-français Colonie de reproduction d'éléphants de mer (plus de 130 000 individus). 33 espèces d'oiseaux marins (25 millions). Activité de pêche à la légine
	Archipel des Crozet Superficie : 340 km ² ZEE : 562 000 km ²	Composé de cinq îles volcaniques divisées en deux groupes distants d'environ 110 km (Cochons, Pingouins, Les Apôtres, l'île de la Possession et Ile de l'Est) 2 800 km de La Réunion	Base Alfred Faure sur l'île de la Possession Grandes colonies d'oiseaux de mer (25 millions) 4 espèces de manchots (500 000 couples) Activité de pêche à la légine
	Iles Amsterdam et Saint-Paul Superficie : 58 et 8 km ² ZEE : 506 000 km ²	Saint-Paul est à 85 km au sud d'Amsterdam 2 800 km de La Réunion	Base Martin-de-Viviès sur l'île Amsterdam Population d'Albatros d'Amsterdam, espèce endémique stricte, « en danger critique d'extinction » (moins de 200 individus, soit une trentaine de couples reproducteurs) Population importante d'otaries (entre 25 000 et 30 000 individus) Activité de pêche à la langouste
Les îles Éparses Climat de type tropical	Tromelin Superficie : 1 km ² ZEE : 280 000 km ²	Petite île corallienne se situant à 600 km au nord-est de Madagascar et 535 km au nord de La Réunion	Station météorologique automatisée Site important de ponte des tortues vertes
	Archipel des Glorieuses Superficie : 7 km ² ZEE : 48 350 km ²	Composé de la Grande Glorieuse, de l'île du Lys, des Roches Vertes et de l'île aux Crabes. Situé à 220 km au nord-ouest de Diego Suarez (Madagascar) et environ 300 km de Mayotte	Station météorologique. Présence de militaires et gendarme Site important de ponte des tortues vertes Site de reproduction, de mise-bas et d'allaitement pour les baleines à bosse
	Juan de Nova Superficie : 5 km ² ZEE : 61 050 km ²	Au centre du canal du Mozambique à environ 150 km à l'ouest de Madagascar	Station météorologique automatisée. Présence de militaires et gendarme La plus grande colonie de sternes fuligineuses de l'océan Indien
	Bassas da India Superficie : 1 km ² ZEE : 123 700 km ²	Située dans la partie sud du canal du Mozambique et à 380 km à l'ouest de Madagascar et à moins de 130 km au nord-ouest d'Europa	Site de nurserie pour le requin des Galápagos De nombreuses épaves de navires
	Europa Superficie : 30 km ² ZEE : 127 300 km ²	La plus grande des îles Éparses, elle est située dans le canal du Mozambique à mi-chemin entre l'Afrique et Madagascar	Station météorologique automatisée Présence de militaires et gendarme 2 espèces d'oiseaux endémiques Parmi les plus importantes colonies d'oiseaux marins Plus gros site de ponte de l'océan Indien pour les tortues vertes
La terre Adélie Continent le plus froid (-80 °C en hiver) et les vents très violents	Superficie : 390 000 km ² ZEE : 112 000 km ²	Portion du continent Antarctique Située au sud du 60° parallèle sud. Elle coupe le secteur australien entre le 136°E et le 142°E, jusqu'au pôle 7 600 km de La Réunion	Base de Dumont d'Urville De nombreuses espèces d'oiseaux et de mammifères marins (manchots, phoques et baleines)

Source : TAAF

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : H. GONSARD - Responsable de la rédaction : T. BELTRAND – Rédacteurs : A. LOTFI et M. ARDOINO

Contributions et remerciements : Les TAAF et Yves FRENOT, directeur de l'IPEV

Éditeur et imprimeur : IEDOM

Achévé d'imprimer : janvier 2016 – Dépôt légal : janvier 2016 – ISSN 1952-9619